

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SERVICE EAU PONT DE MVERT SUD MT LOZERE

CA 2022

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	14
Nb de suffrages exprimés	15
Votes	Contre 0 Pour 15 Abstentions 0

Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	14
Nb de suffrages exprimés	15
Votes	Contre 0 Pour 15 Abstentions 0

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 06/04/2023
Séance : 13/04/2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de Michèle Buisson, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	73 678,18	0,00	0,00	69 163,53	73 678,18	69 163,53
Opérations exercice	189 848,14	199 877,09	134 811,61	131 482,00	324 659,75	331 359,09
TOTAUX	263 526,32	199 877,09	134 811,61	200 645,53	398 337,93	400 522,62
Résultat de clôture	63 649,23			65 833,92		2 184,69

Restes à réaliser	0,00
Besoin / excédent de financement total	2 184,69
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement	0,00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0,00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
65 833,92	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : ARBOUSSET Clara (Conseillère municipale), BLACLARD Catherine (Conseillère municipale), BOISSIER Florence (Adjointe au Maire), BUISSON Michèle (Adjointe au Maire), CORNEVAUX Matthias (Conseiller municipal), DELES Julie (Conseillère municipale), DJALMIT Cyril (Conseiller municipal délégué), FOLCHER Christelle (Adjointe au Maire), FOLCHER François (Adjoint au Maire), MALACHANNE Olivier (Conseiller municipal), MALGOUYRES Thibaud (Conseiller municipal), MERCIER Gilles (Conseiller municipal), PUCHERAL Mathieu (Conseiller municipal), PUCHERAL MOLINES Fabienne (Adjointe au Maire),

Pour expédition conforme,

Représentés : BONICEL Lucie (Conseillère municipale),

Absents : BOISSIER Sophie (Conseillère municipale), HARVOIS Guillaume (Conseiller municipal), MAURIN Stephan (Maire), MOLINES Daniel (Conseiller municipal) de Mende

- (1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
- (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

RF

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/04/2023
048-200057594-DE_2023_126-DE

